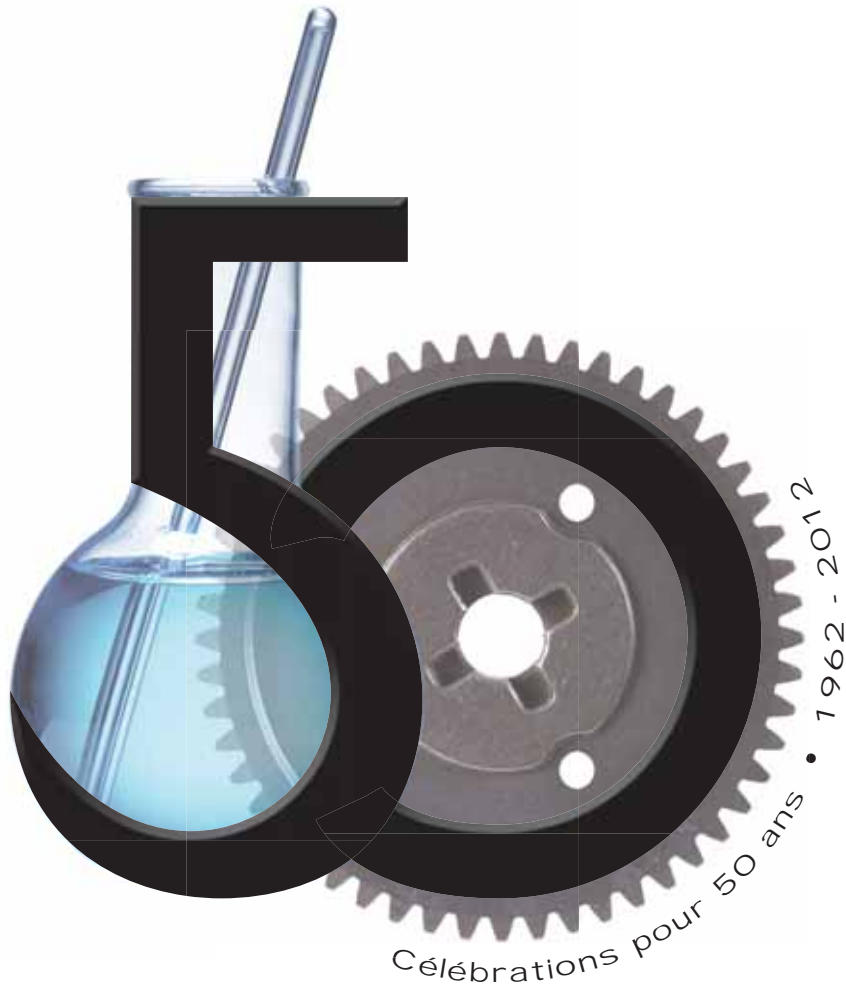


rpc

SCIENCE ET INGÉNIERIE



RAPPORT ANNUEL 2011-2012

PLAN STRATÉGIQUE 2010-2015

Énoncé de vision du RPC

Le RPC excellera dans l'innovation technologique de façon à permettre à ses partenaires d'affaires et à l'industrie de créer de la richesse et des occasions d'emploi de haute qualité.

Énoncé de mission du RPC

Notre mission consiste à aider les petites et moyennes entreprises (PME) du Nouveau-Brunswick à développer et à appliquer une technologie novatrice, ainsi qu'à fournir des services techniques spécialisés en laboratoire à nos clients du Nouveau-Brunswick et des marchés mondiaux.

Objectifs stratégiques de l'entreprise

Les objectifs stratégiques ont été définis à partir de l'énoncé de mission, de façon à représenter la contribution des intervenants et les besoins de l'organisme. Les objectifs sont des cibles qui servent à établir la base de la planification et qui poussent l'entreprise à se dépasser. Le conseil d'administration a approuvé le plan stratégique du RPC, qui définit l'orientation de l'organisme.

Le plan stratégique comprend une description du processus, un sommaire des contributions et des résultats, les objectifs, la justification, les mesures et les initiatives préliminaires. Les objectifs ont été élaborés de façon à être spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et limités dans le temps (selon le principe SMART).

1 Augmenter nos recettes, investir dans notre entreprise

Le modèle d'entreprise du RPC pour le recouvrement des frais généraux et le réinvestissement comporte deux éléments : 1) une modeste subvention provinciale; 2) la marge des services techniques. La croissance de notre entreprise nécessite la croissance de ces deux éléments.

Des indicateurs de réussite précis ont été établis, dont un objectif de croissance du chiffre d'affaires annuel de 4 % (11 millions de dollars d'ici 2015), la mise en place d'au moins un nouveau service par année ainsi que le maintien de notre cote de satisfaction de la clientèle de 95 %, mesurée par sondage.

2 Équilibrer nos activités novatrices

Les services du RPC se décomposent comme suit :
1) Services techniques (analyses, essais et investigations)
2) Recherche appliquée

Les coûts associés aux services techniques sont prévisibles et le risque financier minimal. S'ils sont gérés efficacement, ils permettent de dégager de bonnes marges. Le fait que le RPC fournisse ces services à l'échelle locale favorise l'industrie néo-brunswickoise, mais celle-ci bénéficie également de nos capacités de recherche appliquée. Cette initiative a comme objectif de mettre davantage l'accent sur le volet de recherche appliquée de notre entreprise.

La recherche appliquée est un élément essentiel de notre mandat et correspond à la mission d'autres organismes de recherche provinciaux. En fait, vu l'ampleur des ressources que consacre le RPC à la recherche fondamentale, nous jouons un rôle important pour assurer l'équilibre de la stratégie en matière d'innovation en fournissant des services de recherche appliquée à l'industrie. Toutefois, en accroissant nos activités de recherche appliquée, nous accroissons les risques et les coûts que nous devons supporter. Pour assurer l'équilibre de nos activités d'innovation, il nous faudra embaucher de nouveaux employés ayant de nouvelles compétences, ce qui devrait avoir un effet modérateur sur nos bénéfices nets.

Les indicateurs de réussite comprennent la mise en place d'au moins deux nouvelles technologies ou de technologies avancées associées précisément aux nouvelles compétences acquises grâce au recrutement et à l'achat d'équipement, de même qu'une croissance de 15 % de nos services de consultation et de recherche appliquée par rapport au chiffre facturé en 2009-2010.

3 Croissance de notre capital humain

Pour s'assurer d'une réussite durable, le RPC doit continuer à investir dans son capital humain. Les tendances démographiques vont sans aucun doute renforcer l'importance de ce dernier. Au cours des cinq prochaines années, un certain nombre de nos employés prendront leur retraite et il faudra les remplacer. En outre, pour assurer l'équilibre de nos activités d'innovation, qui est l'un de nos objectifs stratégiques, il nous faudra procéder à l'embauche de personnel.

Notre plan exige la croissance de notre capital humain. Les indicateurs de réussite à cet égard comprennent : 1) l'augmentation du nombre d'employés titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat, qui devra passer de 15 % à 20 % de notre effectif d'ici 2015; 2) l'embauche stratégique de cinq nouveaux employés afin d'accroître nos capacités au cours des cinq prochaines années; 3) la réduction de certains des risques auxquels nous sommes exposés d'après notre plan de succession.

4 Revitalisation de notre relation avec notre propriétaire

Il nous est possible d'améliorer la relation que nous entretenons avec notre propriétaire. Les problèmes que nous connaissons relativement au chevauchement et à la diminution de notre subvention annuelle indiquent un manque d'information concernant le rôle du RPC en tant qu'organisme de recherche provincial. Plus que jamais, la mondialisation et les enjeux liés à la productivité rendent essentiels le rôle de la technologie et de la recherche appliquée, et donc du RPC.

Les indicateurs de réussite à cet égard sont les suivants :

- 1) rétablissement de la subvention provinciale annuelle;
- 2) reconnaissance du rôle de premier plan que joue le RPC dans la politique de recherche appliquée et l'innovation provinciale;
- 3) augmentation des ventes de 50 % au gouvernement provincial;
- 4) augmentation des activités et des communications avec le gouvernement.

5 Accroître la notoriété et la connaissance des activités du RPC

Le RPC jouit d'une excellente relation avec ses clients actuels et attire de nouveaux clients chaque année. Toutefois, afin d'optimiser la valeur ajoutée que nous apportons et d'éviter les initiatives qui entraînent le doublement de capacités établies du RPC, nous devons promouvoir une meilleure notoriété et connaissance de nos activités. Cette initiative consiste à accroître la notoriété, la connaissance et la compréhension du rôle du RPC en tant qu'organisme de recherche provincial.

Les indicateurs de réussite à cet égard sont : 1) atteinte de l'objectif stratégique no 1, soit l'augmentation du chiffre d'affaires; 2) fidélisation des dix clients les plus importants; 3) aucun exemple de chevauchement gouvernemental en raison de la construction de nouveaux laboratoires; 4) reconnaissance de notre 50e anniversaire (en 2012).

Analyse en détail : Le RPC continue d'élargir ses services d'analyse

Le RPC propose une vaste gamme de services d'analyse et travaille continuellement à accroître ses capacités. Pendant l'exercice 2011-2012, le Conseil canadien des normes (CCN) a autorisé le RPC à élargir la portée de ses services afin d'y inclure une accréditation pour les congénères de BPC, une nouvelle norme applicable aux gaz médicaux, divers paramètres en matière de chimie alimentaire, le méthane dissous et l'éthane dissous. Le RPC offre la gamme la plus complète de services d'analyse accréditée sous un même toit dans le Canada Atlantique. Nous élargissons continuellement nos capacités en prévision des besoins des entreprises et en vue d'y répondre.

Congénères de BPC

Les diphenyles polychlorés (BPC) sont une substance toxique et sont classés comme un polluant organique persistant (POP), ce qui signifie qu'ils résistent à la dégradation environnementale normale.

Gaz médicaux

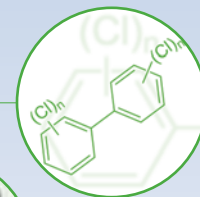
Les établissements médicaux qui installent ou rénovent des réseaux de canalisation pour gaz médicaux doivent soumettre ces systèmes à une inspection accréditée aux fins d'agrément.

Chimie alimentaire

La majorité des aliments préemballés vendus dans les points de vente au détail au Canada doivent comprendre une étiquette détaillant la valeur nutritionnelle, y compris le nombre de calories et les treize éléments nutritifs définis dans le Règlement sur les aliments et les drogues et décrits dans le *Guide d'étiquetage et de publicité sur les aliments*.

Méthane et éthane

Le méthane dissous et l'éthane dissous sont des contaminants possibles de l'eau potable.



UN MOT DU PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 2011-2012 a été marquée par des réalisations importantes. Nous avons franchi une étape importante en servant plus de 1 000 clients. Autre étape importante, nous avons affiché pour la première fois un produit des ventes de plus de 10 millions de dollars. Enfin, nous avons célébré notre 50e anniversaire d'activités, troisième étape importante. Ces réalisations soulignent la pertinence et l'efficacité du RPC.

Au cours de l'année, le RPC a continué d'accroître ses capacités. Nous avons investi et avons engagé de nouveaux employés, acheté de nouveaux équipements et assuré l'entretien de nos installations. Nous avons aussi ajouté des agréments qui nous ont permis d'élargir nos services (voir la section « Analyse en détail », p. 3) et d'attirer plus de 100 nouveaux clients, faisant du coup passer nos revenus à 10,2 millions de dollars. Cette montée s'explique par des revenus issus du secteur industriel, qui a enregistré une croissance de 841 000 \$, de 10 %, par rapport à l'année précédente. Ce secteur continue d'être la plus importante source de revenus du RPC et compte pour 83,4 % de l'ensemble de ses revenus.

Nous avons réalisé de très bons progrès par rapport aux objectifs qui figuraient à notre plan annuel (voir la section « Objectifs du plan annuel pour 2011-2012 », p. 7). Nous avons fixé ces objectifs de manière à servir de complément à notre plan stratégique quinquennal (voir le contreplat). La réalisation de nos objectifs s'est avérée une réalisation de taille, un résultat jugé satisfaisant compte tenu de la conjoncture économique incertaine. L'économie canadienne a connu une croissance de seulement 2,6 % en 2011 et l'économie du Nouveau-Brunswick a été presque stagnante, n'enregistrant qu'une hausse de 0,1 %. Toutefois, le RPC a surpassé son objectif au chapitre des revenus nets et ses revenus totaux ont augmenté de 4,8 % (voir la section « Sources de revenus », p. 11).

Pour souligner notre 50e anniversaire, nous sommes revenus sur notre passé (voir la section « Le RPC souligne 50 années de service »). Nous encourageons donc les lecteurs à prendre connaissance de notre riche histoire. Au Nouveau-Brunswick et de plus en plus au-delà des frontières provinciales, le RPC est reconnu pour son leadership et son excellence dans des domaines d'activités spécialisés comme l'énergie nucléaire, la métallurgie extractive, la chimie analytique et la santé du poisson. Nous sommes fiers du chemin que nous avons parcouru, mais sommes conscients qu'il nous en reste encore beaucoup à faire.

Première réunion du conseil d'administration du RPC, septembre 1962. De gauche à droite : K.V. Cox (vice-président et directeur général, NBTel), A. Savoie (avocat), H. Fredericks (conseiller en gestion), Harrison McCain (président, McCain Foods), L.W. Flett (homme d'affaires), L.W. Shemilt, président du conseil d'administration du RPC, D.W. Gallagher, directeur général du RPC (temporaire), D.W.B. Robinson (directeur adjoint de la recherche, Bathurst Pulp and Paper)



Hommage aux présidents du RPC

Grâce à un conseil d'administration qui représente le secteur industriel dans la province, le RPC a pu se bâtir une solide réputation auprès des entreprises. Quatre présidents ont été à la barre du RPC depuis ses débuts.

Le feu L.W. Shemilt, ingénieur chimiste et professeur, a été le premier président, acquittant un mandat de 1962 à 1970.

En 1970, feu K.V. Cox, ingénieur électricien et ancien président de NBTel, a été nommé président du conseil d'administration, poste qu'il a occupé jusqu'en 1986.

Knut Grotterod, ingénieur mécanicien et ancien président-directeur général de Fraser Paper, a occupé le poste de président du conseil de 1986 à 2008. Ken Reeder, ingénieur civil et ancien président du conseil de Neill and Gunter, est président du RPC depuis 2008.

Le RPC a eu la chance de compter au sein de son conseil d'administration de nombreux dirigeants communautaires dont les efforts ont aidé à orienter l'organisation au cours des 50 dernières années. Nous souhaitons remercier tous ceux qui ont contribué au succès du RPC.



L.W. Shemilt, président du RPC, informe le professeur R.N. Scott (assis), du département de génie électrique de l'Université du Nouveau-Brunswick, qu'il a reçu une subvention de recherches d'une valeur de 2 000 \$.

Kenneth V. Cox, président du conseil d'administration du RPC, remet une peinture à Claude Bursill, directeur général, pour souligner son départ à la retraite en 1983.



Ken Reeder et Knut Grotterod photographés le 19 février 2009 à l'occasion du départ à la retraite de M. Grotterod.

L'avenir proche

Les possibilités de croissance se font rares étant donné le ralentissement prolongé de l'économie mondiale et les contraintes au chapitre des dépenses qui sont imposées à tous les échelons de gouvernement. Nous ne pouvons pas nier que nous traversons une période économique difficile. Or, qui dit « défis » dit « occasions ».

Le RPC peut jouer un rôle important en aidant ses clients à faire face aux conditions économiques difficiles. Les clients cherchent en fait à conquérir de nouveaux marchés. Ce faisant, ils devront acheter de nouveaux produits, améliorer leur productivité et respecter de nouvelles exigences en matière d'essai et d'inspection. Le RPC peut certes aider dans ces domaines et collaborera étroitement avec les clients existants et les clients potentiels afin de doter l'organisation de l'équipement dont elle a besoin et de lui permettre de répondre aux besoins du marché. À cette fin, elle devra investir de façon continue dans les ressources humaines et l'équipement.

Nos services d'analyse ont donné de très bons résultats. Toutefois, en période de récession, faute de relancer les dépenses, on assiste normalement à une baisse de la demande liée aux services d'analyse. Il faudra donc travailler à contrer cette baisse par de nouvelles gammes d'activités et de nouveaux clients. Nous allons cependant nous tourner vers nos services de recherche appliquée en vue d'accroître nos revenus. La concurrence pour les services de recherche appliquée est de plus en plus féroce. En effet, comme le gouvernement accorde de plus en plus d'importance à ce créneau, d'autres établissements, comme les collègues communautaires, commencent à offrir des services dans le domaine. À mesure que des concurrents percent notre marché traditionnel, il deviendra d'autant plus important pour nous d'assurer un service à la clientèle de la plus haute qualité qui soit et d'offrir des services à valeur ajoutée à nos clients.

Au cours de la dernière année, les initiatives gouvernementales visant à offrir les mêmes services que ceux que propose le RPC sont devenues une préoccupation de taille, car les ministères du gouvernement profitent des subventions dont ils bénéficient pour offrir un prix plus bas que celui du RPC et usent de leur pouvoir réglementaire pour attirer les entreprises d'analyse vers leurs propres laboratoires. Par conséquent, le RPC collaborera avec le gouvernement afin de lui présenter sa proposition de valeur et de cerner les possibilités d'économies pour le gouvernement.

Enfin, puisque tous les échelons du gouvernement cherchent des occasions de développement économique et reconnaissent l'innovation comme un facteur majeur de croissance, le RPC travaillera à les sensibiliser à la proposition de valeur que présente son organisme de recherche provincial. En ce qui concerne la politique sur l'innovation, nous continuerons de prôner la recherche orientée vers le marché de manière à multiplier les occasions qui permettraient au gouvernement du Nouveau-Brunswick de tirer des avantages sur le plan commercial des investissements qu'il effectue dans la recherche. Les stratégies d'innovation traditionnelles ont été axées sur l'offre, tandis que la recherche fondée sur la curiosité mène à des découvertes pour lesquelles il faut trouver des applications pratiques. Fonction de la demande, la recherche orientée vers le marché vise avant tout les possibilités et les problèmes commerciaux de manière à répondre aux besoins en recherche; ce type d'approche cadre d'ailleurs parfaitement avec le mandat du RPC.

Commentaires de satisfaction

Aucune histoire de réussite n'est possible sans l'apport de nombreux collaborateurs. Le succès du RPC repose sur divers facteurs, mais aucun ne revêt plus importance que nos clients et nos employés.

La clientèle du RPC est diversifiée et fidèle; d'ailleurs, bon nombre de nos clients font affaire avec le RPC depuis ses débuts, ou presque. Nous sommes reconnaissants de cette fidélité et mettons tout en œuvre pour la conserver. Bien que nous disposions du matériel, des installations et des accréditations nécessaires pour assurer la prestation de nos services, une grande partie de notre proposition de valeur repose sur la qualité du service que nous offrons à nos clients. Nos employés ont une vaste expertise et accordent encore plus d'importance au service à la clientèle. Nous tenons donc à transmettre nos sincères remerciements à nos clients et à nos employés.

Nous sommes tout aussi reconnaissants envers de nombreuses autres entités qui contribuent à notre réussite, notamment notre conseil d'administration, qui reconnaît l'importance pour le Nouveau-Brunswick d'avoir un organisme provincial de recherche et qui donne bénévolement de son temps pour apporter conseils et orientation (voir la section « Conseil d'administration du RPC », p. 10).

Nous tenons à remercier les organismes voués à l'avancement de l'économie du Nouveau Brunswick, dont Entreprises Nouveau Brunswick, la Fondation de l'innovation du Nouveau Brunswick, Investir NB, le Programme d'aide à la recherche industrielle, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Enfin, comme nous célébrons nos 50 ans de service, le moment est bien choisi pour remercier les dirigeants visionnaires qui ont fondé le RPC. Le premier ministre Louis J. Robichaud et d'autres personnes avaient prévu la nécessité d'un organisme provincial de recherche et ont travaillé à la mise sur pied du RPC. À l'époque, il était admis de façon générale que la technologie et la productivité constituaient des volets clés de la concurrence et de la prospérité. Cinquante ans plus tard, ces mêmes principes s'appliquent toujours. On ne saura jamais ce à quoi ces dirigeants aspiraient pour le RPC en 2012, mais une chose est certaine, ils seraient fiers de son évolution : l'entreprise est devenue un organisme autonome jouissant d'une expertise de renommée mondiale dans le domaine de la science et de l'ingénierie, expertise qui attire plus de 1 000 clients provenant de plus de 30 pays. Les employés de RPC sont fiers de ces réalisations, et les Néo-Brunswickois peuvent eux aussi être fiers du RPC; nous croyons maintenant au succès des 50 prochaines années.



Kenneth Reeder, ing.
Président



Eric Cook, ing.
Directeur exécutif et chef de la direction

LE RPC SOULIGNE 50 ANNÉES DE SERVICE

Le RPC a célébré son anniversaire d'or en 2012. La loi entérinant le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick, communément appelé le RPC, a reçu l'assentiment le 13 avril 1962. Le RPC avait été créé dans le but de répondre plus facilement aux besoins en recherche et en productivité des entreprises. À l'époque, il était admis de façon générale que le secteur industriel devait avoir recours à la technologie et améliorer sa productivité s'il souhaitait être concurrentiel.

À l'image de nombreuses entreprises, le RPC a connu des débuts modestes, menant ses activités depuis des locaux loués mesurant 300 pieds carrés et situés dans un immeuble qui serait par la suite démolí pour permettre la construction du centre commercial Kings Place, à Fredericton. Le RPC, qui ne comptait qu'un directeur général temporaire et un employé, s'est affairé à s'acquitter de son mandat, soit « de promouvoir, d'encourager et d'accélérer l'amélioration en matière de rendement et l'expansion dans les divers secteurs de l'économie du Nouveau-Brunswick », mandat qui lui est confié en vertu de la loi.

Au fil du temps, le RPC s'est attaqué à certains des plus grands défis de la province et a tiré profit des occasions qui se sont présentées. Le problème de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, le développement et l'entretien de la centrale nucléaire de Point Lepreau, le problème des pluies acides, les nombreux projets d'exploitation et d'extraction minières, les divers projets de construction autoroutes et d'infrastructures, le programmes des frégates à Saint John, la crise d'anémie infectieuse du saumon dans l'industrie de l'aquaculture, l'enquête sur l'agent Orange et le projet du terminal de gaz naturel liquéfié... voilà tous des exemples de projets réalisés au Nouveau-Brunswick auxquels le RPC a grandement contribué par ses recherches, sa technologie, ses analyses et ses enquêtes. Nos projets antérieurs s'apparentent à un historique de l'économie du Nouveau-Brunswick. Par contre, même si nous sommes heureux de contribuer à ces projets d'envergure, notre travail au quotidien s'effectue auprès des petites entreprises naissantes.



Le premier bureau du RPC était situé sur la rue King, sur le site actuel du centre commercial Kings Place. Aujourd'hui, nous menons nos activités dans des locaux mesurant 13 000 mètres carrés situés sur le chemin College Hill et dans un laboratoire satellite à Moncton.

Dans le premier rapport annuel du RPC, le président du conseil d'administration, feu Les Shemilt, prononçait les propos suivants : « Le conseil construira des installations qui lui permettront de s'acquitter de son rôle. Il se doit de le faire. Dans une mesure toujours plus grande, il entend être le service scientifique, technique et de recherches par excellence du secteur industriel de la province ». Cette déclaration visionnaire décrit parfaitement l'évolution du RPC : ses installations, son personnel, son équipement et ses accréditations se sont transformés à un point tel que l'entreprise est maintenant au service de plus de 1 000 clients chaque année. Nos installations à Fredericton, situées sur le chemin College Hill, accueillent 98 scientifiques, ingénieurs, technologues et employés de soutien qui travaillent dans des installations bien équipées faisant 13 000 mètres carrés. En 2010, nous avons ouvert un laboratoire à Moncton dans le but de mieux servir nos clients du sud-est de la province.

Les outils, stratégies et technologies ont évolué au fil du temps, mais les valeurs du RPC sont demeurées fidèles à son mandat initial. Nous disposons d'experts compétents qui ont pleinement à cœur la qualité, la sécurité et le service à la clientèle. Le RPC jouit d'une expertise dans des secteurs qui définissent l'économie provinciale, notamment l'aquaculture, l'industrie des aliments et des boissons, l'environnement, l'énergie, l'exploitation minière et la fabrication. Nous développons et raffinons nos capacités en matière de recherche et de services techniques afin de répondre aux besoins de l'industrie et même de les anticiper. À cet égard, le RPC s'est spécialisé dans la recherche orientée vers le marché et cette recherche est axée sur les besoins du marché.

Cinquante ans après la naissance du RPC et vue la nécessité pour les entreprises d'être concurrentielles à l'échelle mondiale, l'importance pour le milieu des affaires d'avoir recours à la technologie et à la recherche appliquée n'a jamais occupé une si grande place. Aider les entreprises à utiliser la technologie afin de relever les défis de la concurrence mondiale, voilà le mandat du RPC en 2012, et c'était aussi le cas en 1962.



Mai 1964 : L'honorable Louis J. Robichaud, premier ministre du Nouveau-Brunswick de l'époque, procède à la première pelletée de terre au chantier de construction des installations actuelles de RPC situées sur le chemin College Hill.

OBJECTIFS DU PLAN ANNUEL POUR 2011-2012

Le plan annuel du RPC pour 2011-2012 est un document auxiliaire au plan stratégique pour 2010-2015. Le plan annuel fait renvoi aux objectifs stratégiques de l'entreprise et a reçu l'aval du conseil d'administration. Les objectifs du plan annuel, ainsi que les progrès réalisés en ce sens, sont exposés ci-dessous.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des progrès réalisés par rapport aux priorités *générales* établies dans le plan annuel pour 2011-2012.

I. Réaliser un bénéfice net positif et atteindre nos objectifs.

Le produit des ventes du RPC a augmenté au cours de l'exercice 2011-2012 pour passer à plus de 10,2 M\$ (voir la section « État consolidé des résultats d'exploitation », p. 15), grâce au bond de 10 % des revenus issus du secteur industriel. Nous sommes entièrement satisfaits de ce résultat. Malgré le ralentissement économique et la fin des dépenses de stimulation, la marge brute n'a pas fléchi dans la majorité des gammes de services d'analyse. Nous sommes également satisfaits des revenus et de la marge brute enregistrés par nos services d'ingénierie et de consultation. Dans l'ensemble, nous avons réalisé un bénéfice net positif qui dépasse de loin notre objectif.

Le profil des sources de revenus (tableau 1) indique que le gros du produit des ventes du RPC (83 %) continue de provenir du secteur industriel. Les revenus provenant de sources fédérales ont reculé, mais sont demeurés au deuxième rang des plus importantes sources de revenus (8 %). Le gouvernement provincial a maintenu sa subvention de 50 000 \$, une contribution grandement appréciée mais de loin inférieure à ce que l'on jugerait adéquat comme aide financière de base pour un organisme provincial de recherche.

Le tableau de répartition des clients par région (tableau 2) révèle que 585 des 1 040 clients du RPC (56 %) étaient originaires du Nouveau Brunswick. Les autres clients étaient des clients régionaux (20 %), nationaux (21 %) et mondiaux (3 %). Le nombre de clients a augmenté dans toutes les catégories.

Nous sommes heureux de signaler que notre expertise continue d'attirer des clients provenant de l'extérieur du Nouveau-Brunswick, dont le nombre se chiffre à 455 cette année, comprenant notamment 37 clients étrangers. Comme le révèle le tableau 3, Clients servis par revenus, le RPC a exporté des services de l'ordre de 3,7 millions de dollars de la province, aidant ainsi à créer et à maintenir des possibilités d'emploi de haute spécialisation ici, chez nous. L'achèvement d'un projet d'envergure pour un client du Royaume-Uni s'est soldé par une baisse des revenus provenant des clients étrangers. Cette baisse a toutefois été compensée par une croissance importante au chapitre des revenus nationaux attribuable à un important projet minier et un projet d'énergie de taille, tous deux pour le compte d'entreprises de l'Ontario. Plus près de chez nous, nous avons enregistré une hausse de nos revenus provenant des clients du Nouveau-Brunswick qui s'explique en grande partie par l'ouverture de notre laboratoire à Moncton.

Comme l'illustrent l'analyse ci-dessus et les résultats présentés dans les états financiers du présent rapport, nous avons atteint l'objectif que nous nous étions fixé, soit d'obtenir des résultats rentables.

TABLEAU 1 : SOURCES DE REVENUS

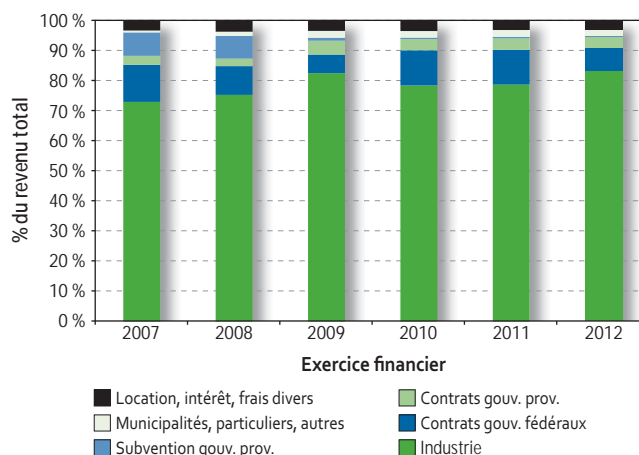


TABLEAU 2 : CLIENTS PAR EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE

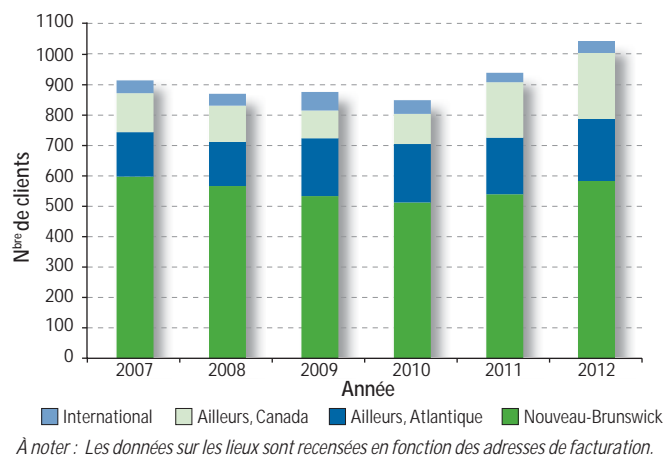
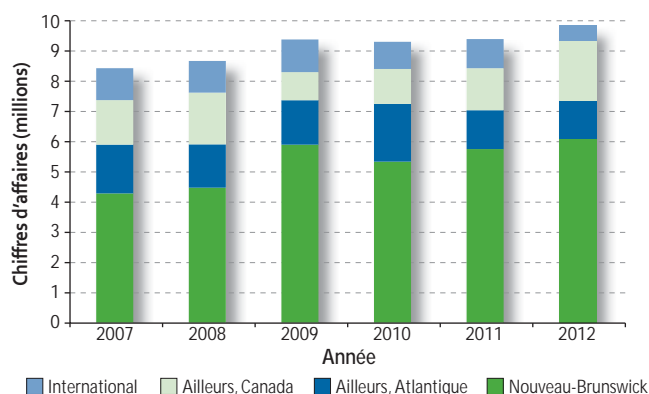


TABLEAU 3 : CLIENTS PAR ORDRE DE RECETTES



II. Promouvoir le RPC, y compris ses activités de recherche appliquée.

Nous avons accompli de grands progrès quant à la promotion du RPC et plus précisément de nos activités de recherche appliquée. Nous continuons à chercher de nouveaux clients dans le cadre de notre programme de visite des entreprises, une démarche visant à visiter les entreprises du secteur industriel du Nouveau-Brunswick dans le but de promouvoir nos services. Nous avons tiré pleinement profit de notre entente avec les membres du réseau du Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) et avons également su la prolonger. Cette entente s'inscrit dans le PARI et permet au RPC de fournir des services de consultation dans le cadre de petits projets. Il s'agit aussi d'un excellent moyen d'aider les entreprises et de tisser des liens. Nous avons participé activement à des salons professionnels et à des conférences et avons fait de la publicité sur le Web. Le RPC figure dans trois propositions du Fonds d'innovation de l'Atlantique de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Parmi les autres activités, signalons les fonds investis dans les ressources qui faciliteront la recherche appliquée et la planification des célébrations de notre 50^e anniversaire.

Notre plan stratégique vise à accroître de 15 % nos revenus découlant de la recherche appliquée d'ici 2015, ce qui fera passer nos revenus de 3,3 millions de dollars (2010) à 3,8 millions d'ici 2015. En 2012, nous avons affiché une hausse de l'ordre de 4 %. Nous menons un bon nombre d'activités auprès d'inventeurs et d'entrepreneurs, mais, de par leur nature, les projets ont tendance à être plutôt petits. Afin d'atteindre notre objectif stratégique d'ici 2015, nous prévoyons affecter davantage de ressources à la réalisation de projets d'envergure.

III. Doter des postes stratégiques qui cadrent avec notre plan de relève.

L'expertise et l'efficacité des employés du RPC ont une influence directe sur son succès. Étant donné que certains employés occupant des postes clés prévoient partir à la retraite au cours des prochaines années, nous avons décidé de centrer nos efforts sur la relève. Au cours de la dernière année, nous avons effectué une personne clé qui remplacera un cadre supérieur. Nous avons également prévu une promotion à l'interne pour pourvoir le poste d'un employé qui partira à la retraite et sommes à la recherche d'un candidat compétent pour remplacer l'employé qui sera promu. Nous avons continué de participer à des programmes d'alternance travail-études et avons recruté des stagiaires d'été, ce qui s'est avéré à l'avantage à la foi du RPC et des candidats. Par ailleurs, certains postes sont désormais des emplois à temps plein. Nous avons géré la relève avec efficacité, mais il faudra déployer des efforts continus.

IV. Entretenir notre relation avec la Province du Nouveau-Brunswick.

La visite du premier ministre Alward en août a été un moment marquant de cette démarche. En juillet, le RPC a accueilli Robert McLeod, président et chef de la direction d'Investir NB, une toute nouvelle société. Ensuite, en janvier, nous avons reçu des membres d'Entreprise Fredericton pour leur présenter nos services et leur faire visiter nos installations. Nous avons également collaboré avec quelques autres entités gouvernementales tout au long de l'année.

Nous avons continué de commercialiser nos services auprès des ministères gouvernementaux et entretenons dans l'ensemble de bonnes relations d'affaires, sauf dans le cas des ministères qui ont mis sur pied une capacité redondante de laboratoires. Le processus de renouvellement du gouvernement prévoit la croissance des revenus. Ainsi, comme le RPC occupe la majorité du marché des services d'analyse au Nouveau-Brunswick, lorsque les laboratoires gouvernementaux viennent à chercher de nouvelles sources de revenus provenant des services d'analyse, ces revenus doivent essentiellement être soutirés de ceux du RPC. Cette situation inquiète fortement le RPC et a créé une certaine confusion chez les clients, qui trouvent bizarre qu'un ministère gouvernemental soumissionne contre son fournisseur habituel, RPC, une société d'État provinciale. Nous tenterons de transformer ce problème en possibilité en insistant sur l'excellente occasion pour le gouvernement provincial de réaliser des économies en obtenant ces services auprès de son organisme provincial de recherche plutôt qu'en tentant d'offrir les mêmes services à l'interne. Cette méthode donne de bons résultats dans les autres provinces et a déjà été la norme au Nouveau-Brunswick. Les gouvernements se sont succédé et ont instauré des capacités redondantes; les revenus provenant de la province sont en baisse constante, passant de 1 200 000 \$ en 1986 à 369 255 \$ en 2011-2012. Si le gouvernement provincial décide d'obtenir les services d'analyse auprès de son organisme provincial de recherche plutôt que d'investir dans des laboratoires redondants qui coûteraient assez cher, cette décision viendrait soutenir le RPC et permettrait au gouvernement de réaliser des économies.



EMPLOYÉS DU RPC

Prix d'excellence 2011-2012

Chaque année, le RPC reconnaît le travail d'une personne ou d'une équipe qui a accompli une réalisation importante au sein du RPC. Le prix d'excellence 2011-2012 a récemment été décerné à l'équipe des systèmes mécaniques et diagnostiques, qui a conçu un système de mesure du débit et de la température des eaux d'alimentation dans une centrale nucléaire.

Ces efforts ont nécessité la conception, la construction, la mise à l'essai et l'étalonnage d'un système complet clé en main, y compris les transducteurs ultrasoniques, les charnières, les logiciels et le câblage. Le RPC emploie ce système novateur pour prendre des mesures du débit à haute température et de la température dans les centrales nucléaires de l'Ontario. Ces mesures sont essentielles pour garantir le fonctionnement sécuritaire et efficace des réacteurs.

En remettant le prix, Éric Cook, directeur général, a fait remarquer que « cette innovation est un parfait exemple de recherche et de développement orientés vers le marché. Un client était aux prises avec une difficulté sur le plan technique, et le RPC a mené des recherches afin de mettre au point une solution innovatrice. »



Membres de l'équipe des systèmes mécaniques et diagnostiques (de gauche à droite) : Robert Kirouac, Pawel Kielczynski, Troy Young, Pat Hudson, John Aikens, Brian Bell, John King

Reconnaissance des années de service des employés 2011-2012

5 ans	Ryan Tarr Corrie Maston
10 ans	Steven Davenport Brannen Burhoe Jill Hay Nikki Layton
15 ans	Melanie Lalonde Peter Crowhurst
20 ans	Kent Walsh Leo Cheung Brenda Gould Susi Chamberlain
25 ans	Sandra McDonough Cathy Jensen Linda Horsman
30 ans	Sandi Walker Tim Doherty Sue Harris
35 ans	Ross Gilders

Équipe des cadres supérieurs du RPC

Cadres de direction

Eric Cook, directeur exécutif/chef de la direction
Stephen Fox, directeur de l'exploitation/directeur financier

Directeurs de services

John Aikens, systèmes mécaniques & diagnostics et métallurgie physique
Eric Cook, procédés et écotechnologie
D^r Ben Forward, aliments, pêches et aquaculture
Ross Kean, chimie analytique inorganique
Bruce Phillips, chimie analytique organique

Responsables de sections

Ross Gilders, services industriels et miniers
Thelma Green, services de la qualité d'air
D^r John Macaulay, spectrométrie de masse à haute résolution
John Speelman, métallurgiste supérieur

Des microbes comme médicaments : Le potentiel des probiotiques pour la santé humaine

Les probiotiques sont des bactéries qui confèrent des avantages à leur environnement. Déjà employés dans les produits alimentaires comme les yogourts, ces bactéries peuvent aussi être utilisées dans de nombreux domaines comme l'extraction minérale, les processus environnementaux et l'aquaculture.

Le Dr Ben Forward, chef de département, Aliments, pêche et aquaculture, dirige un programme de développement des probiotiques et autres produits bactériens dérivés pour l'aquaculture. Ses recherches, lancées en réponse à un besoin de l'industrie et financées par le Fonds de l'innovation de l'Atlantique de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA), ont permis au RPC d'acquérir une grande expertise dans le domaine de la recherche, de l'essai et de l'application des probiotiques et dans les champs connexes de la bioprospection.

Le Dr Forward a constitué une collection de plus de 1 800 bactéries issues de divers milieux marins côtiers propres au Nouveau-Brunswick. Nombre de ces bactéries semblent être de nouvelles espèces ou des espèces qui n'ont encore jamais été cultivées. Elles doivent tout d'abord passer par des essais de présélection, où l'on recherche la présence de probiotiques et d'antimicrobiens qui les rendraient aptes à être utilisées en aquaculture.

Une collaboration récente avec Jeffrey Wright de MARBIONC en Caroline du Nord a permis de cerner des applications possibles pour la santé humaine comme les traitements anticancéreux et la création de nouveaux antibiotiques. Le RPC a annoncé cette découverte en janvier, ce qui a donné lieu à de nombreux articles dans les journaux et à nombre d'entrevues à la radio et à la télévision à l'échelle nationale. Le Dr Forward affirme que « l'une des caractéristiques fascinantes des bactéries, c'est qu'elles ont parfois une biochimie plutôt complexe, ce qui leur permet de synthétiser des molécules hautement complexes qu'il serait probablement impossible de synthétiser dans un laboratoire ».

Les recherches sur les agents microbiens terrestres ont permis d'effectuer d'importantes découvertes en matière de médicaments; l'océan se veut une source immense et inexploitée de nouvelles biomolécules qui pourraient révéler les solutions menant à la prochaine génération de produits pour la santé humaine.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ken Reeder, ing.

Président du conseil d'administration
(Ancien) président et chef de la direction de Neil and Gunter Ltd.
Saint John (N.-B.)

Eric Cook, ing.

Directeur exécutif et chef de la direction, RPC, Fredericton (N.-B.)

Dr Bev Bacon

Présidente, RDI Strategies Inc., Fredericton (N. B.)

David Beattie, ing.

Vice-président, exp.com, Fredericton (N. B.)

Stephen Beatty, CMA

Directeur financier d'AL-PACK Enterprises Ltd., Moncton (N.-B.)

Lee Corey

Président, Corey Nutrition Company, Fredericton (N. B.)

Bob Crawford, ing.

(Ancien) vice-président d'Énergie NB, Mactaquac (N.-B.)

Doug Ettinger

Président et chef de la direction
Ganong Bros. Limited, St. Stephen (N.-B.)

Dr Greg Kealey

Provost et vice-président (Recherche)
Université du Nouveau Brunswick, Fredericton (N. B.)

Daniel Laplante

Directeur des opérations
Enseignes Pattison Sign Group, Edmundston (N. B.)

Bernard LeBlanc, ing.

Président et chef de la direction
Aéroport de Saint John Inc., Saint John (N.-B.)

Bill Levesque

Sous-ministre
Entreprises Nouveau Brunswick, Fredericton (N. B.)

D^{re} Sharon McGladdery

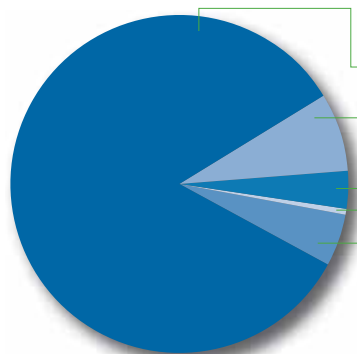
Directrice, station biologique de St. Andrews
St. Andrews (N. B.)

Michelyne Paulin

Directrice régionale – Atlantique
Affaires étrangères et Commerce international Canada,
Moncton (N.-B.)

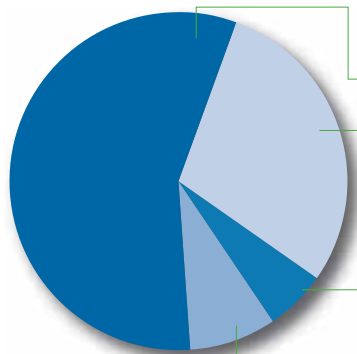
POINTS SAILLANTS DES REVENUS

SOURCES DE REVENUS



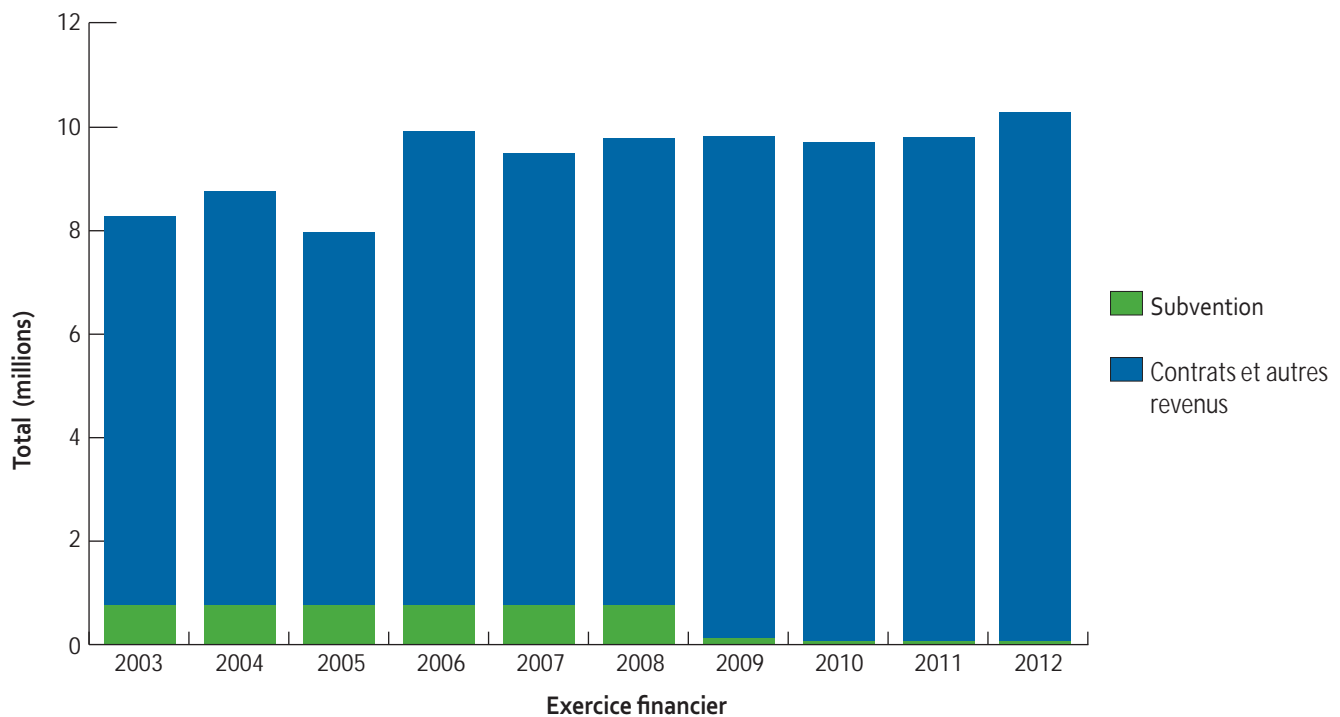
	2011-2012	2010-2011
Industrie	8 526 678 \$	7 685 672 \$
Contrats gouvernement fédéral	776 724	1 132 361
Contrats gouvernement provincial	369 255	368 346
Subvention gouvernement provincial	50 000	50 000
Autres	505 101	518 868
Total	10 227 758 \$	9 755 247 \$

RÉPARTITION DES REVENUS DE L'INDUSTRIE



	2011-2012	2010-2011
Entreprises comptant moins de 200 employés	4 843 400 \$	4 691 949 \$
Entreprises comptant plus de 200 employés	2 497 431	1 695 899
Industrie étrangère	484 198	964 810
Autres	701 649	333 014
Total	8 526 678 \$	7 685 672 \$

TOTAL DES REVENUS 2003-2012





LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'honorable David Alward
Premier ministre de la province du Nouveau-Brunswick,
- et -
Au président et aux membres du
Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2012, 31 mars 2011 et 1^{er} avril 2010, et les états consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds, des flux de trésorerie, et des gains et pertes de réévaluation pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2012, 31 mars 2011, et 1^{er} avril 2010, ainsi que de ses résultats, de l'évolution des soldes de fonds, ses flux de trésorerie, et ses gains et pertes de réévaluation pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale,

Kim MacPherson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 27 juin 2012

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 MARS 2012

	Fonds d'exploitation	Fonds des immobilisations	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
ACTIF					
Actif à court terme					
Encaisse	858 622 \$	-	858 622 \$	706 638 \$	1 188 674 \$
Débiteurs	1 632 184	-	1 632 184	1 712 855	1 767 903
Travaux en cours	180 285	-	180 285	361 224	154 769
Frais payés d'avance	72 221	-	72 221	110 370	84 157
	<u>2 743 312</u>	<u>-</u>	<u>2 743 312</u>	<u>2 891 087</u>	<u>3 195 503</u>
Placements de portefeuille (Note 6)	3 172 991	4 472 318	7 645 309	7 110 299	6 891 520
Immobilisations, nettes (Note 7)	-	2 808 281	2 808 281	2 806 514	2 985 215
	<u>5 916 303 \$</u>	<u>7 280 599 \$</u>	<u>13 196 902 \$</u>	<u>12 807 900 \$</u>	<u>13 072 238 \$</u>
PASSIF ET SOLDES DE FONDS					
Passif à court terme					
Créditeurs et charges à payer	972 567 \$	-	972 567 \$	1 212 817 \$	1 492 661 \$
Recettes reportées	377 686	-	377 686	412 962	554 223
Effets à payer à court terme (Note 9)	-	28 591	28 591	27 503	26 456
	<u>1 350 253</u>	<u>28 591</u>	<u>1 378 844</u>	<u>1 653 282</u>	<u>2 073 340</u>
Passif à long terme					
Prestations de retraite accumulées (Note 8)	961 100	-	961 100	878 500	788 583
Prestations de maladie accumulées (Note 8)	68 200	-	68 200	64 500	61 300
Effets à payer (Note 9)	-	18 152	18 152	46 743	74 246
	<u>1 029 300</u>	<u>18 152</u>	<u>1 047 452</u>	<u>989 743</u>	<u>924 129</u>
Contributions reportées (Note 10)	-	22 108	22 108	42 684	72 245
Soldes de fonds					
Non affectés	3 536 750	-	3 536 750	2 986 433	2 679 864
Affectés à l'interne (Note 11)	-	4 472 318	4 472 318	4 446 174	4 510 392
Investis en immobilisations	-	2 739 430	2 739 430	2 689 584	2 812 268
	<u>3 536 750</u>	<u>7 211 748</u>	<u>10 748 498</u>	<u>10 122 191</u>	<u>10 002 524</u>
	<u>5 916 303 \$</u>	<u>7 280 599 \$</u>	<u>13 196 902 \$</u>	<u>12 807 900 \$</u>	<u>13 072 238 \$</u>

Approuvé par le conseil

 président

 directeur général

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

	Exploitation non affectés	Immobilisation affecté par le Conseil	Immobilisation investie en immobilisations	Total 2012	Total 2011
Solde de début	2 986 433 \$	4 446 174 \$	2 689 584 \$	10 122 191 \$	10 002 524 \$
Excédent des recettes sur les charges	557 893			557 893	119 667
Changement aux gains et (pertes) de réévaluation cumulés	68 414			68 414	
Achat d'immobilisations		(545 265)	545 265	-	-
Réduction des emprunts à terme payable	1 088	(28 591)	27 503	-	-
Amortissement des immobilisations	522 922		(522 922)	-	-
Transfert interfonds (Note 11)	(600 000)	600 000	-	-	-
Solde de fin	3 536 750 \$	4 472 318 \$	2 739 430 \$	10 748 498 \$	10 122 191 \$

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

	2012	2011
RECETTES		
Recettes d'exploitation	9 876 494 \$	9 408 638 \$
Subvention d'exploitation		
Province du Nouveau-Brunswick	50 000	50 000
Placements	145 341	183 748
Divers	155 923	112 861
	10 227 758	9 755 247
CHARGES		
Frais d'exploitation	7 125 982	6 805 841
Administration	2 008 539	2 066 279
Amortissement (Note 7)	522 922	535 855
Prime versée à l'acquisition du laboratoire de Moncton (Note 3)	-	395 458
Mauvaises créances (recouvrement)	12 422	(2 343)
	9 669 865	9 801 090
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES RECETTES SUR LES CHARGES PROVENANT DE L'EXPLOITATION	557 893	(45 843)
Ajustement pour gains non réalisés sur les titres négociables	-	165 510
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES CHARGES	557 893 \$	119 667 \$

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

	Fonds d'exploitation	Fonds des immobilisations	Total 2012	Total 2011
ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR) :				
Activités d'exploitation				
Excédent des recettes sur les charges	557 893 \$	-	557 893 \$	119 667 \$
Amortissement	522 922	-	522 922	535 855
Gains non réalisés		-	-	(165 510)
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie	111 621		111 621	(504 561)
Encaisse nette provenant (utilisée pour) des activités d'exploitation	<u>1 192 436</u>	<u>-</u>	<u>1 192 436</u>	<u>(14 549)</u>
Activités d'investissement en immobilisations				
Achat d'immobilisations	-	(545 265)	(545 265)	(386 715)
Encaisse nette utilisée pour des activités d'investissement en immobilisations	<u>-</u>	<u>(545 265)</u>	<u>(545 265)</u>	<u>(386 715)</u>
Activités de placement				
Achat ou transfert de placements à long terme	(440 452)	(26 144)	(466 596)	(53 269)
Encaisse nette utilisée pour des activités de placement	<u>(440 452)</u>	<u>(26 144)</u>	<u>(466 596)</u>	<u>(53 269)</u>
Activités de financement				
Réduction des effets à payer	-	(28 591)	(28 591)	(27 503)
Encaisse nette utilisée pour des activités de financement	<u>-</u>	<u>(28 591)</u>	<u>(28 591)</u>	<u>(27 503)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE	751 984	(600 000)	151 984	(482 036)
Encaisse, début de l'exercice	706 638	-	706 638	1 188 674
Transfert interfonds (Note 11)	(600 000)	600 000	-	-
ENCAISSE, fin de l'exercice	<u>858 622 \$</u>	<u>-</u>	<u>858 622 \$</u>	<u>706 638 \$</u>

ÉTAT CONSOLIDÉ DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

	<u>2012</u>
Gains (pertes) de réévaluation cumulés lors de l'adoption des NCSP au début de l'exercice (Note 3)	<u>344 979 \$</u>
Gains non réalisés attribuables aux éléments suivants:	
Placements de portefeuille (instruments de capitaux propres)	(62 592)
Instruments financiers désignés à la juste valeur	99 284
Montants reclassés à l'état des résultats :	
Placements de portefeuille (instruments de capitaux propres)	<u>31 722</u>
Variation des gains et (pertes) de réévaluation pour l'exercice	<u>68 414</u>
Gains (pertes) de réévaluation cumulés, fin de l'exercice	<u><u>413 393 \$</u></u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 MARS 2012

1. Objectif de l'organisation

Le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau Brunswick (le Conseil) est une organisation sans but lucratif constituée en 1962 par la Loi sur le Conseil de la recherche et de la productivité. Les objectifs du Conseil sont de promouvoir, stimuler et expédier un perfectionnement continu dans son efficacité productive et dans l'accroissement de l'économie dans les secteurs variés du Nouveau Brunswick. Le Conseil fournit des services de recherche indépendants, d'analyse ainsi que des services d'ordre technique principalement aux entreprises du Nouveau Brunswick pour lesquels elles sont facturées selon le régime de la rémunération des services rendus.

2. Sommaire de principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif. Les principales conventions comptables sont résumées dans les paragraphes qui suivent.

(a) Conversion aux normes comptables canadiennes pour le secteur public

À partir de l'exercice financier 2012, le Conseil a adopté les normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) pour les organismes sans but lucratif, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Ces présents états financiers consolidés sont les premiers pour lesquels le Conseil a appliqué les NCSP. Pour leur préparation, le Conseil avait procédé à une adoption anticipée des normes comptables publiées dans les NCSP 1201 - Présentation des états financiers, NCSP 2601 - Conversion des devises et NCSP 3450 - Instruments financiers.

Des précisions sur les effets de la conversion aux NCSP sont fournies dans les notes 3 et 4.

(b) Comptabilité par fonds

Les recettes et les charges relatives aux services rendus et à l'administration sont comptabilisées dans le fonds d'exploitation. Le fonds des immobilisations comprend les actifs, les passifs, les gains et les dépenses qui sont liés à l'acquisition, à la disposition et au financement des immobilisations ainsi que le montant net des actifs affectés aux immobilisations.

(c) Principes de consolidation

Ces états financiers consolidés incluent les comptes du Conseil et ceux de sa filiale en propriété exclusive, Minuvar Ltée.

(d) Comptabilisation des recettes

Les recettes sont constatées au fonds d'exploitation selon un pourcentage d'achèvement lorsque les services sont rendus. La valeur des travaux achevés mais non facturés apparaît sous la rubrique « Travaux en cours ». Les montants payés ou facturés à l'avance, correspondant à des travaux non réalisés, apparaissent sous la rubrique « Recettes reportées ».

Les revenus de placement comprennent les dividendes, les intérêts et les gains et pertes sur les valeurs mobilières. Tout revenu de placement est comptabilisé dans le fonds d'exploitation dans l'exercice au cours duquel il est gagné, y compris les gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Le Conseil suit la méthode du report pour comptabiliser les subventions reçues pour des activités et des projets précis. Les subventions à fins déterminées sont constatées dans les recettes dans la période au cours de laquelle les dépenses connexes ont lieu. Lorsqu'une partie d'une subvention a trait à une période future, elle est reportée pour être constatée dans la période subséquente.

Les subventions sans restrictions sont constatées dans les recettes lorsqu'elles sont reçues ou à titre de débiteurs si le montant à recevoir peut être estimé de façon raisonnable et que la perception de la subvention est raisonnablement assurée. Les subventions approuvées mais non reçues à la fin d'une période comptable sont constatées par régularisation.

(e) Placements de portefeuille

Le Conseil investit dans des placements à court et à long terme à échéance déterminée (obligations) et dans des actions cotées en bourse.

Les placements en actions sont cotés sur un marché actif et sont comptabilisés à leur juste valeur. Le Conseil a choisi d'évaluer les placements en obligations à leur juste valeur, de sorte que cela corresponde à la façon dont elles sont évaluées et gérées. La juste valeur est établie d'après les taux en vigueur sur le marché.

(f) Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent l'encaisse, les débiteurs, les placements de portefeuille, les créditeurs et les charges à payer et les effets à payer. En raison de leur échéance à court terme, tous les instruments financiers, à l'exception des placements de portefeuille décrits ci-dessus, sont constatés à une valeur comptable considérée comme une approximation de la juste valeur.

Les gains et pertes non réalisés en raison de changements à la juste valeur estimée des instruments financiers sont constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Lors du règlement, les gains et pertes cumulatifs sont reclassés dans l'état des résultats plutôt que dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Les intérêts et les dividendes générés par les instruments financiers sont constatés dans l'état des résultats.

Tous les actifs financiers sont évalués annuellement dans l'éventualité d'une baisse de valeur. Toute perte de valeur est constatée dans l'état des résultats. La dépréciation d'un placement de portefeuille dans le but de refléter une perte de valeur ne peut être annulée par une augmentation de valeur subséquente.

Les coûts de transaction sont passés en charge pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur.

(g) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition dans le fonds des immobilisations. L'amortissement est établi selon la méthode de l'amortissement linéaire basé sur la vie utile estimative des biens. L'amortissement est constaté au fonds d'exploitation et inclus dans le coût de prestation des services aux taux indiqués à la note 6.

(h) Pension

Les employés à temps plein du Conseil participent à la Pension de retraite dans les services publics du Nouveau Brunswick. Le régime de retraite est défini comme un régime interentreprises à prestations déterminées auquel cotisent le Conseil et ses employés. Les cotisations de l'employeur au régime sont comptabilisées comme un régime à cotisations prédéterminées, puisque l'obligation du Conseil se limite au montant de ces cotisations.

(i) Prestations de retraite accumulées

Les employés qui ont commencé à travailler à temps plein avant le 1er avril 2011 ont droit à des allocations de retraite. La charge à payer pour ces allocations de retraite est déterminée par une évaluation actuarielle réalisée en date du 31 mars 2012.

(j) Prestations de maladie accumulées

Les employés ont droit à des prestations de maladie qui s'accumulent, mais qui ne s'acquèrent pas. La charge à payer pour ces prestations est déterminée par une évaluation actuarielle réalisée en date du 31 mars 2012.

(k) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur les montants reportés à l'actif et au passif, la présentation des éventualités en date des états financiers consolidés et les montants des recettes et des dépenses au cours de la période ciblée. Les présents états financiers ont nécessité d'importantes estimations en ce qui concerne les hypothèses utilisées pour déterminer les allocations de retraite et les prestations de maladie, les débiteurs irrécouvrables ou susceptibles de le devenir, la valeur des travaux en cours et les recettes reportées ainsi que la vie utile en fonction de laquelle les immobilisations sont amorties.

Les estimations susmentionnées sont fondées sur les meilleures données disponibles au moment de la préparation des états financiers consolidés et révisées annuellement en fonction des plus récentes données. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Adoption d'un nouveau cadre comptable

Le Conseil a adopté les normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux organismes gouvernementaux sans but lucratif, en vigueur à partir du 1^{er} avril 2011. Ces nouvelles normes ayant été adoptées rétroactivement, les chiffres correspondants de l'exercice 2011 ont été retraités.

Le Conseil a choisi de n'utiliser, dans la transition vers ces normes, aucune option ou exemption facultative. Les estimations comptables n'ont pas été retraitées rétroactivement pour faire suite à cette transition.

Les principaux ajustements découlant de l'adoption de ces normes sont les suivants :

- la charge à payer pour les allocations de retraite a été ajustée en fonction des résultats d'une évaluation actuarielle;
- une charge à payer a été enregistrée pour les prestations de maladie;
- l'écart d'acquisition autorisé en vertu de l'ancien cadre comptable a été décomptabilisé;
- les gains (pertes) de réévaluation sur les placements de portefeuille sont maintenant comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Solde du fonds d'exploration déclaré précédemment	3 471 395 \$	2 790 945 \$
Ajustement aux prestations de retraite accumulées	(25 004)	(49 781)
Comptabilisation de la charge à payer pour les prestations de maladie	(64 500)	(61 300)
Prime versée à l'acquisition du laboratoire de Moncton	(395 458)	
Solde du fonds d'exploitation, retraité	<u>2 986 433 \$</u>	<u>2 679 864 \$</u>
Excédent des recettes sur les dépenses déclaré précédemment le 31 mars 2011		493 548 \$
Ajustement aux prestations de retraite accumulées		24 777
Comptabilisation de la charge à payer pour les prestations de maladie		(3 200)
Prime versée à l'acquisition du laboratoire de Moncton		(395 458)
Excédent des recettes sur les dépenses, retraité le 31 mars 2011		<u>119 667 \$</u>

4. Adoption anticipée de nouvelles normes comptables – instruments financiers

Le Conseil a adopté par anticipation les articles NCSP 2601 - Conversion des devises et NCSP 3450 – Instruments financiers. Les chiffres de l'exercice précédent n'ont pas été retraités pour l'adoption par le Conseil de ces normes. En vertu des normes d'établissement de rapports antérieures du Conseil, l'ajustement pour les gains et pertes non réalisés a été cumulé au solde des fonds non affectés. Ce gain non réalisé cumulé est maintenant présenté dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

5. Gestion des risques

Lors de l'investissement d'excédents de trésorerie, le Conseil applique une politique de placement prudente (voir note 13) afin d'atténuer les risques financiers. Il n'a pas effectué d'opérations de couverture pour gérer ces risques.

Ci-dessous, une analyse des risques importants rattachés aux instruments financiers du Conseil :

i) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier amène l'autre partie à subir une perte financière en manquant à l'une de ses obligations. Le Conseil gère ce risque en assujettissant les nouveaux clients à des procédures d'approbation de crédit et en demandant à être payé d'avance par les clients à haut risque. Il n'y a pas concentration de risque, le risque de recouvrement étant réparti entre plusieurs clients. L'exposition au risque de crédit n'a pas connu de variation importante depuis l'exercice précédent.

L'exposition maximale du Conseil au risque de crédit en date du 31 mars 2012 correspond au solde des débiteurs, soit 1 632 184 \$.

ii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pouvoir faire face à un engagement à temps ou à un prix raisonnable. Le solde des placements de fonds liquides et de portefeuille du Conseil excédant ses engagements futurs, il ne s'expose pas à un risque de liquidité important.

iii) Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque lié aux taux d'intérêt découle de la possibilité que les variations des taux d'intérêt aient une incidence sur les flux monétaires futurs ou sur les justes valeurs marchandes des instruments financiers. Une variation du taux d'intérêt pourrait influencer sur la juste valeur des obligations détenues dans le portefeuille du Conseil.

iv) Risque de change

Le risque de change est inhérent aux instruments financiers libellés dans une autre monnaie. Le Conseil n'effectue qu'un nombre négligeable d'opérations en devises étrangères avec ses clients et fournisseurs.

Le Conseil détient également un portefeuille de placements à échéances non déterminées en dollars américains. Une variation du taux de change au 31 mars 2012 n'aurait d'effet que sur le solde des débiteurs et des actions en dollars américains de son portefeuille, comme suit :

Instruments financiers libellés en dollars américains	
Débiteurs	119 003 \$
Placements en actions	414 449
	<hr/>
	533 452 \$

Une hausse ou une baisse du taux de change de l'ordre de 1 % entraînerait, selon le cas, une augmentation ou une diminution de 5 335 \$ de la valeur de ces actifs.

6. Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont classés comme niveau 1, 2 ou 3 afin d'indiquer la base des données utilisées pour mesurer les justes valeurs des instruments financiers dans les catégories des instruments financiers comme décrit ci-dessous :

niveau 1 – prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

niveau 2 – données concernant l'actif ou le passif autres que les prix cotés compris au niveau 1 et observables directement ou indirectement;

niveau 3 – données concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Placements de portefeuille dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur	Niveau de la hiérarchie de la juste valeur	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif	niveau 1	2 333 358 \$	-	-
Titres à revenu fixe, désignées comme faisant partie de la catégorie des instruments financiers à juste valeur	niveau 2	5 311 951	-	-
Placements de portefeuille enregistrés à la juste valeur lors de l'exercice précédent		-	7 110 299 \$	6 891 520 \$
Total des placements de portefeuille comptabilisés à leur juste valeur		7 645 309 \$	7 110 299 \$	6 891 520 \$

7. Immobilisations

	Taux d'amortissement	2012			2011	1 ^{er} avril 2010
		Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Véhicules	25 %	11 880 \$	11 880 \$	-	-	-
Matériel informatique	25%	1 654 756	1 599 807	54 949	70 261	47 785
Équipement d'exploitation	12,50 %	9 715 140	8 418 871	1 296 269	1 370 705	1 560 648
Terrain et bâtiments	3 %	3 092 198	1 635 135	1 457 063	1 365 548	1 376 782
		<u>14 473 974 \$</u>	<u>11 665 693 \$</u>	<u>2 808 281 \$</u>	<u>2 806 514 \$</u>	<u>2 985 215 \$</u>

La charge d'amortissement se compose des montants suivants :

	2012	2011
Amortissement des actifs	543 498 \$	565 416 \$
Amortissement des contributions reportées (Note 9)	(20 576)	(29 561)
	<u>522 922 \$</u>	<u>535 855 \$</u>

8. Prestations futures des employés

(a) Allocations de retraite

Les employés ayant commencé à travailler à temps plein avant le 1^{er} avril 2011 ont droit à une allocation de retraite correspondant à une semaine de rémunération par année de service complète. Cette allocation est versée au moment de la retraite, après 55 ans, et calculée en fonction du dernier taux de salaire de l'employé. Une évaluation actuarielle a été réalisée et constitue le fondement de la provision figurant dans les présents états financiers.

(b) Prestations de maladie

Les employés à temps plein cumulent des prestations de maladie au rythme de 1,25 jour par mois; ces prestations, si elles ne sont pas utilisées, peuvent être reportées pour un maximum de 240 jours. Une évaluation actuarielle a été réalisée et constitue le fondement de la provision figurant dans les présents états financiers.

Les évaluations actuarielles sont fondées sur d'importantes hypothèses économiques et démographiques :

Taux d'actualisation	de 3,5 à 4,8 %
Augmentation du coût salarial	3,5 % par année
Âge de retraite	60 ans
Probabilité de congés de maladie excédentaires	6,41 %

	2012		2011	
	Prestations de retraite	Prestations de maladie	Prestations de retraite	Prestations de maladie
Obligation au titre des prestations constituées, 1 ^{er} avril	904 400 \$	66 400 \$	802 900 \$	61 300 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	57 900	5 400	52 300	5 000
Intérêts sur obligation	41 500	3 000	39 300	2 900
Paiements de prestations	(18 400)	(4 800)	(16 000)	(4 700)
Perte actuarielle	59 100	4 000	25 900	1 900
Obligation au titre des prestations constituées, 31 mars	<u>1 044 500</u>	<u>74 000</u>	<u>904 400</u>	<u>66 400</u>
Perte actuarielle non amortie	(83 400)	(5 400)	(25 900)	(1 900)
Passif au titre des prestations constituées au 31 mars	<u>961 100 \$</u>	<u>68 600 \$</u>	<u>878 500 \$</u>	<u>64 500 \$</u>

9. Effets à payer

	2012	2011	1 ^{er} avril 2010
Agence de promotion économique du Canada atlantique, sans intérêts, 7 500 \$ payables sur base trimestrielle jusqu'au 1 ^{er} novembre 2013	46 743 \$	74 246 \$	100 702 \$
Moins : tranche échéant à payer à court terme	(28 591)	(27 503)	(26 456)
	<u>18 152 \$</u>	<u>46 743 \$</u>	<u>74 246 \$</u>

10. Contributions reportées

Les contributions reportées dans le fonds des immobilisations représentent la portion non amortie des contributions externes au coût d'immobilisations spécifiques. L'amortissement des contributions reportées, calculé au même taux que l'amortissement des actifs auquel il se rapporte, est compris dans la charge d'amortissement aux fins de présentation.

Pour l'exercice, les variations du solde des contributions reportées dans le fonds des immobilisations sont les suivantes :

	2012	2011	1 ^{er} avril 2010
Contributions reportées au 1 ^{er} avril	42 684 \$	72 245 \$	107 509 \$
Amortissement des contributions reportées	(20 576)	(29 561)	(35 264)
Contributions reportées au 31 mars	<u>22 108 \$</u>	<u>42 684 \$</u>	<u>72 245 \$</u>

11. Transferts interfonds et soldes de fonds affectés à l'interne

Le conseil d'administration du Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick a affecté à l'interne des ressources totalisant 4 472 318 \$ au 31 mars 2012 (comparativement à 4 446 174 \$ en 2011). Ce montant est destiné à l'acquisition d'immobilisations et au paiement des obligations en capital, et ne peut être utilisé à d'autres fins sans le consentement du conseil d'administration. Il comprend un transfert au 31 mars 2012 de 600 000 \$ du fonds d'exploitation au fonds des immobilisations (comparativement à 350 000 \$ en 2011).

12. Transactions entre parties liées

DAu cours de l'année, le Conseil a dispensé des services à des ministères et à des organismes de la Couronne de la Province du Nouveau-Brunswick en vertu de ses conditions habituelles.

	2012	2011
Recettes provenant des services pour l'année		
Ministères et agences	1 176 717 \$	1 005 694 \$
Débiteurs au 31 mars		
Ministères et agences	239 939 \$	222 878 \$

13. Gestion des soldes de fonds

L'objectif du Conseil sur le plan de la gestion des soldes de fonds est de demeurer une entité viable tout en s'acquittant de son mandat, soit d'être un organisme indépendant de recherche, d'essai et de services techniques. Il y parvient en assurant une gestion quotidienne solide des flux de trésorerie et en comparant régulièrement recettes et dépenses aux budgets annuels d'exploitation et d'investissement.

La répartition des placements ciblée dans la politique de placement du Conseil est la suivante :

Espèces et quasi-espèces	10 %
Revenu fixe	65 %
Actions	25 %

L'objectif du portefeuille est de maximaliser la qualité des revenus à long terme et la croissance par un cadre de gestion des risques axé sur la prudence. Dans le cadre de cet objectif général, le Conseil doit viser à ce que ce portefeuille procure, à long terme, un rendement équivalent au taux sans risque majoré de l'inflation.

14. Données comparatives

Les données comparatives ont été retraitées afin de respecter la présentation de l'exercice en cours.